

Rencontre de l'habitat durable du 30 avril 2009

Comment financer mes travaux d'économie d'énergie ?

Cette rencontre consacrée aux solutions de financement des travaux de rénovation a réuni environ 50 personnes.

Jean-Pierre Girod, vice-président du Conseil Régional de Haute-Normandie a présenté les aides de la Région et expliqué qu'elles étaient conçues de façon à ne pas faire double emploi mais au contraire venir compléter l'aide nationale qui se présente sous la forme de crédit d'impôt. Ces aides concernent le chauffage au bois ainsi que le solaire thermique et photovoltaïque.

Puis **Michel Desaunay**, délégué régional de l'ANAH, a expliqué dans quels cas l'ANAH (agence nationale d'amélioration de l'habitat) intervient pour aider au financement des travaux. Cette aide concerne le logement dans sa globalité et pas seulement l'aspect de performance thermique ; Elle est accordée sous condition de ressource.

Alain Debadier, notaire, a terminé la présentation en présentant le mécanisme du crédit d'impôt et du prêt à taux zéro et les cas dans lesquels ils s'appliquent.

L'éco-prêt, de 30 000€ maximum est remboursable sur 10 ans et est prévu pour un bouquet de travaux choisis dans 3 catégories différentes de travaux.

Le crédit d'impôt dont le taux va de 25% à 50% en fonction de la nature des travaux et de la situation du bénéficiaire peut être utilisé par les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, les locataires et les copropriétés. Il est plafonné à 8000€ pour une personne seule et 16 000€ pour un couple, cette somme étant le montant des travaux.

Le débat avec la salle fut fructueux et animé, chacun ayant des questions à poser

Un petit guide « stratégie de rénovation thermique de votre habitat », fut distribué à cette occasion ainsi qu'un recueil rédigé par l'agglo de Rouen.